

Paris, le 24 Septembre 2021

## **15 ans de travail, des avancées historiques pour les orthoptistes !**

Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 (PLFSS), présenté ce vendredi 24 septembre 2021, les orthoptistes obtiennent une place de choix dans la filière visuelle.

En effet, le Gouvernement prévoit non pas 1, pas 2, mais 3 mesures HISTORIQUES pour les orthoptistes

La première et non des moindres concerne **l'accès direct aux orthoptistes et la primo-prescription.**

Nous devrions nous voir octroyer la faculté de prescrire des corrections optiques faibles (lunettes et lentilles de contact). Cette décision permettra d'améliorer l'accès aux soins pour un nombre de patients estimé à 6 millions, en réduisant les délais d'attentes et permettra une meilleure organisation de la filière visuelle.

La seconde mesure concerne **le dépistage de l'amblyopie et des troubles de la réfraction des jeunes enfants sans prescription médicale.**

Cette mesure prendra comme nom MT'Yeux et sera similaire à la campagne MT'Dents, avec deux âges de dépistage visuels 9-15 mois et 30 mois - 5 ans.

Enfin, la dernière mesure concerne **de nouveaux protocoles** pour les résidents entrants en EHPAD.

Le SNAO se félicite pour ces nouvelles mesures qui vont dans le bon sens pour l'ensemble de la population Française. Nous espérons que ces propositions seront toutes adoptées.

Le texte du PLFSS doit être présenté en conseil des ministres le 6 octobre prochain et son examen par le Parlement débutera le 16 octobre 2021.

**Le SNAO**